Compte rendu du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

Séance du 15 février 2019

Le quinze février deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames CHAVE Jeannine, 2ème adjointe, HASSE Christine, TRACOL Germaine, conseillères municipales,
Messieurs GLORIEUX Gérard, 1er adjoint, CHEVALIER Francis, MULLET Gilbert, conseillers municipaux

Excusé : SCHLOTTHAUER David, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Madame CHAVE Jeannine, 2ème adjointe.

Le maire souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tout point.

La lecture du compte-rendu de la séance du 7 décembre 2018 est approuvée à l'unanimité.

Le maire invite ensuite le Conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

1. Présentation d'un projet privé de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire introduit M. Stéphane POULAIN, de la société SolarCentury et lui cède la parole.

M. POULAIN présente la société et le projet au moyen d'un powerpoint. Le projet est porté par la famille DEMARS et concerne le développement et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à Goutaillé sur une surface maximum d'env. 50 ha et une puissance maximale produite de 46 MWc. Les panneaux, fixés à 80 cm de hauteur au plus bas, de façon à faciliter la circulation des ovins, permettront à M. Alexandre DEMARS de pérenniser son activité agricole.

M. POULAIN expose les différents aspects du projet ainsi que les retombées économiques envisagées à partager entre le Département, la Communauté d'Agglomération et la Commune.

M. POULAIN explique enfin que l'accord de la municipalité est nécessaire pour SolarCentury à la poursuite du projet, bien que celui-ci soit privé, avant de pouvoir commencer les études.

Monsieur le Maire rapporte une demande d'entretien de la CAPCA à ce sujet. La date, non arrêtée à ce jour, sera communiquée à l'équipe municipale, afin que les conseillers municipaux intéressés puissent y participer.

Mme Christine HASSE, conseillère municipale, émet des réserves quant à l'impact paysager d'un tel projet en zone rurale montagneuse, sa compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le plan pastoral.

Une séance du Conseil municipal sera prévue la première semaine de mars, pour délibérer sur ce sujet.

2. Modifications des statuts de la CAPCA

Monsieur le Maire expose qu'afin d'harmoniser les compétences sur l'intégralité du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, après la fusion avec la CCPV, il convient notamment d'approuver le transfert de certaines compétences et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

La demande vise à approuver le transfert des compétences suivantes et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

- Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".

- Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".

- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le transfert des compétences précitées à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération.

3. Augmentation du temps de travail de l'agent

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de d'augmenter de 4 heures la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de la secrétaire de mairie, au grade d'adjoint administratif permanent à temps non complet afin de pourvoir aux besoins du service.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre, le Conseil municipal,

APPROUVE l'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie de 20h à 24h hebdomadaire,

AUTORISE la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ardèche,

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019;

4. Demandes de subventions DETR, Région et Département

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les projets de dépenses, encore non-arrêtés et qui peuvent faire l'objet de demandes de subventions.

Des devis ont été demandés pour ces deux projets :

a. Remplacement des fenêtres simple vitrage de la mairie par des menuiseries double vitrage performantes : 8 658.21 € HT (10 389.85 € TTC),

b. Création et aménagement de places de stationnement aux abords de la salle polyvalente : 24 400 € HT (29 280 € TTC).

Il convient donc de déposer les demandes de financement auprès de l'Etat (DETR/DSIL), du Département (PASS TERRITOIRES) et de la Région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne Rhône Alpes, pour chacun des deux projets.

5. Demande de l'assoc. Los Peirogordins sur l'utilisation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'association locale LOS PEIROGORDINS concernant l'utilisation gratuite de la salle pour quelques manifestations supplémentaires.

Il propose de rencontrer le Président de l'association et/ou les membres du bureau afin de discuter d'une éventuelle convention.

6. Divers

a. Point sur les travaux

Quelques petits travaux sont déjà programmés à la mairie :

- la mise en conformité de l'accessibilité des WC : 1 370 € HT,
- la mise à la terre et l'installation d'un parafoudre : 380 € HT,
- le changement d'un projecteur extérieur

b. Mission d'archivage

Le Centre de Gestion de l'Ardèche propose aux collectivités locales la mise à disposition de personnel pour réaliser des missions d'archivage.
Les archives de la mairie n'ayant jamais été triées et organisées, cette mission a été retenue pour un montant de 2 452 € HT.

c. Maison de services au public (MSAP) itinérante

Les services de la MSAP itinérante seront disponibles à partir du mois de mars. Un rendez-vous fictif sera prévu pour estimer le temps de trajet et vérifier la connexion internet.
Toute personne pourra faire une demande au secrétariat de la mairie pour obtenir un rendez-vous le vendredi après-midi avec la référente pour notre commune.

d. Résolution de l'AMF

L'AMF a émis une Résolution en faveur des communes. L'équipe municipale a décidé à l'unanimité de soutenir cette motion.

e. Autres

Cimetière

Le cimetière de Bruzac est évoqué, ainsi que différentes démarches pour étudier la possibilité de le réhabiliter.

Commission Finances

La commission finances sera convoquée la 2e semaine de mars, afin de travailler sur le budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 7 mars 2019